



## Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°09 - REUNION DU 09 AVRIL 2024

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU (réfèrent sols), Daniel DUBOIS (réfèrent éclairage et sols), Alain LECLERCO, Joëlle LEMY, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Absent excusé : Pierre BIENVENU

Invitée : Séverine DESPINOY – Animatrice CDTIS District des Flandres

Assiste : Patrick BAUW

Pour information

Réfèrents « Sols » Ligue : Gilles BRIOU ([terrains@escout.fff.fr](mailto:terrains@escout.fff.fr)), Daniel DUBOIS ([ddubois11@neuf.fr](mailto:ddubois11@neuf.fr)) & Michel RAVIART ([terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr))

Réfèrents « Eclairage » Ligue : Daniel DUBOIS ([ddubois11@neuf.fr](mailto:ddubois11@neuf.fr)) & Michel RAVIART ([terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr))

Ils peuvent être contactés pour toute question « technique » relative à l'application des Règlements

**Prochaines réunions :**

**Mardi 14 mai 2024 au CNF Amiens**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 05/05/2024**

Lundi 10 juin 2024 – District Artois

Lundi 01 juillet 2024

**Le P.V n°08 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

*La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle que pour toute demande de modification concernant une installation il faut envoyer une demande à : [terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr)  
Seule la CRTIS est habilitée à modifier des libellés sur l'outil STADIUM*

*La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.*

*Il appartient également aux clubs et aux organisateurs de compétitions de vérifier que le niveau de classement de l'installation est compatible avec celui requis par le règlement de la compétition concernée*

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **MONTBREHAIN – STADE FERNAND LIMPENS – NNI 025000101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 20/03/2024 – Mr Joël EUSTACHE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05/10/2009
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Joël EUSTACHE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – 021730101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/01/2024.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 PN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **CHAUNY – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 021730201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/05/2024 et l'éclairage était référencé en E Entraînement jusqu'au 09/07/2017.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- PV CDS du 18/09/2001
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public



## SUITE

- **CREPY EN LAONNOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 022380101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/09/2021.

*Date de la visite : 22/02/2024 – Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/12/2003
- PV CDS du 14/02/2003
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les abris de touche

- **CREPY EN LAONNOIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 022380102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 21/03/2024 – Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **ETREUX – STADE JEAN BERGEZ – NNI 022980101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/06/2024.

*Date de la visite : 22/03/2024 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/05/2002
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)



## SUITE

- **FOLEMBRAY – STADE JEAN LUC KUMORECK – NNI 023180101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/05/2024.

*Date de la visite : 23/02/2024 – Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêtée d'Ouverture au Public du 13/02/2003
- PV CDS du 22/01/2003
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

La Commission attire l'attention sur la nécessité de maintenir la couverture végétale devant les buts.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **SOISSONS – STADE VEDRINE – NNI 027220501**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 23/04/2024.

*Date de la visite : 27/02/2024 – Mr Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22/12/2010
- Plan masse
- Rapport de visite effectué par Mr Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

- **FESTIEUX – STADE COMMUNAL – 023090101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de la Mairie nous indiquant qu'en l'absence d'équipe pour la saison 2023/2024, la Mairie renonce au renouvellement du classement de l'installation. La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **LESQUIELLES ST GERMAIN – STADE CHARLES DAGNICOURT – 024220101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2023.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 22/02/2024 nous indiquant qu'en l'absence d'équipe, la Mairie renonce au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – NNI 021730101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/01/2024.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 292 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.**

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 29/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 31/03/2024.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 450 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.73

U2h Facteur d'uniformité : 0.88

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 09/04/2026.**



**SUITE**

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUEL – NNI 027380201**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 10/05/2024.

*Date de la visite : 28/03/2024 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 342 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.**

**3.3 Changements de niveau de classement**

**3.4 Avis préalables**

**3.5 Retraits de classement**

#### **4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- **BOHAIN EN VERMANDOIS – STADE PAUL CHALLE 2 – NNI 020950102**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/11/2033.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/04/2017.

Remerciements

#### **5 AFFAIRES DIVERSES**

# ARTOIS

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ACHICOURT – STADE CAMPHIN 2 – NNI 620040102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2024.

*Date de la visite : 27/02/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Didier DELMOTTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/06/2024.**

- Supprimer les arcs boutant des 2 buts

- **BAPAUME – STADE HENRI GUIDET 1 – NNI 620800101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/11/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Philippe JACOB – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **BAPAUME – STADE HENRI GUIDET 2 – NNI 620800102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Philippe JACOB – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les abris de touche
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Porter la longueur des bancs de touche de 2m à 2,50m



## SUITE

- **BAPAUME – STADE HENRI GUIDET 3 – NNI 620800103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Philippe JACOB – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **BAPAUME – STADE HENRI GUIDET 4 – NNI 620800104**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Philippe JACOB – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **LENS – STADE JEAN MARC LECLERCQ – NNI 624980501**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/03/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2026.

*Date de la visite : 19/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS – Jimmy HOURDAIN & Jean Marie HUYS – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 27/03/2014).

**La Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (27/03/2024).**

**Dans cette attente, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/09/2024.** (Date d'échéance + 6 mois).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **LENS – STADE RENE MAZEREUW – NNI 624980801**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2024.

*Date de la visite : 19/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS – Jimmy HOURDAIN & Jean Marie HUYS – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034.**



## SUITE

- **MAZINGARBE – STADE WATRELOT 1 – NNI 625630101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2024.

*Date de la visite : 26/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS - Jimmy HOURDAIN & Jean Marie HUYS – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN.

Elle note que les dimensions des vestiaires joueurs de 18m<sup>2</sup> (Requis : 20m<sup>2</sup> minimum) (Cf Art 4.6.1 du Règlement) sont insuffisantes pour le niveau T4.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Compléter les parties manquantes de la main courante coté (haut) opposé aux bancs de touche.
- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs

- **ROUVROY – STADE CONSTANT DUQUESNOY 3 – NNI 627240103**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2024.

*Date de la visite : 28/03/2024 – MM Alain DELHAYE & Jimmy HOURDAIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

- **ROUVROY – STADE ERIC SIKORA 1 – NNI 627240201**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 16/04/2024.

*Date de la visite : 28/03/2024 – MM Alain DELHAYE & Jimmy HOURDAIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission précise que le classement en Niveau T6 PN ne pourra être prononcé que si les vestiaires joueurs disposent de leurs propres douches et que le vestiaire arbitre soit équipé d'une douche.



## SUITE

- **VAULX VRAUCOURT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628390101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Philippe JACOB – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Enlever 3 à 4 bordures à l'angle du terrain coté des vestiaires pour supprimer le dénivelé avec l'ancienne piste à 1,05m du point de corner

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

- **ACHICOURT – STADE CAMPHIN 3 – 620040103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2024.

La Commission prend connaissance du mail de Madame Elise SANTURNE – Service des Sports de la Mairie d'Achicourt indiquant vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **ANVIN – STADE ELSA – 620360101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2023.

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur André OLIVIER – Mairie d'Anvin indiquant que cette installation n'est plus utilisée pour la compétition et renonce au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **VIS EN ARTOIS – STADE LE MARAIS – 628640101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2024.

La Commission prend connaissance du mail de Mr Jean Luc CARON – Président du club de l'ESVS qui nous informe que les vestiaires étant insalubres et que l'installation ne servant qu'aux séances d'entraînement, la Collectivité renonce au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement



## 2.4 Avis préalables

- **AVION – SALLE ROGER BLEZEL – NNI 620659901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 13/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- Plan masse
- PV CDS
- AOP
- Rapport de visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **NOEUX LES MINES – SALLE DOUPHY – NNI 626179901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2028.

La Commission prend connaissance du projet de reconstruction de la salle Douchy et des documents transmis :

- Plan masse
- Plans de l'aire de jeu
- Compte rendu de réunion par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet de reconstruction de la salle pour un Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

## 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **ACHICOURT – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 620040201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/11/2033.

*Date de la visite : 11/02/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Didier DELMOTTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 128 lux (sources : LED)

U2h Facteur d'uniformité : 0.48

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/04/2028.**



### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOEUX LES MINES – STADE DU COSEC – NNI 626170201**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/01/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/10/2023.

*Date de la visite : 27/03/2024 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Didier DELMOTTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 139 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.49

U2h Facteur d'uniformité : 0.62

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOISJEAN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621500101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 13/02/2024 – Mr Bertrand VARLET – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 23/02/2024
- Rapport de visite effectué par Mr Bertrand VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires
- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs et arbitre

- **EPERLECQUES – STADE ANDRE DELEZOIDE 1 – NNI 622970101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2024.

*Date de la visite : 14/03/2024 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/08/2019

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)



## SUITE

- **EPERLECQUES – STADE ANDRE DELEZOIDE 2 – NNI 622970102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2029.

*Date de la visite : 14/03/2024 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 14/03/2024

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Remettre en place la main courante sur les espaces manquants

- **LONGUENESSE – STADE DES CHARTREUX 1 – NNI 625250101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2023.

*Date de la visite : 06/09/2023 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier et prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/04/2023
- Photo montrant la zone de sécurité conforme entre la ligne de touche et le bac à sable
- Rapport d'essais Labosport du 06/07/2023 – valeurs conformes aux recommandations pour un niveau T5 PN. La commission précise que la hauteur de tonte conseillée pour ce niveau est entre 25 mm et 40 mm

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **SAINT OMER – COMPLEXE SPORTIF CH. DE GAULLE – NNI 627650102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 24/10/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 10/12/2021.

*Date de la visite : 25/03/2024 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.  
Vu l'A.P.E favorable en date du 19/09/2023

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 196 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.41

U2h Facteur d'uniformité : 0.60

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/04/2028.**

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ECUIRES – STADE COMMUNAUTE DE COMMUNES 1 – NNI 622890101**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/08/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 15/02/2024.

*Date de la visite : 14/03/2024 – MM Jacques VARLET – Membre de la CRTIS & Bertrand VARLET - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 153 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **LONGUENESSE – STADE DES CHARTREUX 1 – 625250101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/11/2033.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 18/04/2023 :

Eclairage moyen horizontal : 146 lux (Sources : LED) (Mise en service en E6  $\geq$  150 Lux)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.70

U2h Facteur d'uniformité : 0.88

Angle inclinaison : 70

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E7.**

#### 3.5 Retraits de classement

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5 AFFAIRES DIVERSES

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ASSEVENT – STADE PHILIPPE MONNIAUX 1 – NNI 590210101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 15/03/2024 – Mr Patrice RATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Empêcher l'accès au public sur le côté gauche par un prolongement de la main courante
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **AUCHY LES ORCHIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590290101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 13/03/2024 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Filet pare ballon).**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une Longueur de 97,70 et une Largeur de 57,20m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.  
L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



## SUITE

- **AVESNES SUR HELPE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 590360101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

*Date de la visite : 18/03/2024 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Réduire la largeur de l'aire de jeu de 69m à 68m
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **AVESNES SUR HELPE – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590360102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

*Date de la visite : 18/03/2024 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

Elle note l'absence de vestiaires joueurs rattachés à l'installation.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une Largeur de 59,40m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **AVESNES SUR HELPE – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 590360103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2024.

*Date de la visite : 18/03/2024 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/04/2034.**



## SUITE

- **CONDE SUR L'ESCAUT – STADE CHAUSSIETTE 1 – NNI 591530101**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/08/2023.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 24/08/2003) et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

**La Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (24/08/2023).**

**Dans cette attente, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/06/2024.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Fixer les bancs de touches au sol
- Remplacer le lavabo cassé et mettre un miroir dans le vestiaire visiteur
- Remplacer ou réparer les parties vandalisées formant la clôture du Stade
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **DOUCHY LES MINES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA 2 – NNI 591790102**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/03/2023.

*Date de la visite : 07/03/2024 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 26/03/2013).

**La Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (26/03/2023).**

**Dans cette attente, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/06/2024.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Refaire les points de pénalty à distance réglementaire



## SUITE

- **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2024.

*Date de la visite : 19/02/2024 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 01/09/2004).

Elle note que les dimensions des vestiaires joueurs de 14m<sup>2</sup> (Requis : 20m<sup>2</sup> minimum) (Cf Art 4.6.1 du Règlement) sont insuffisantes pour le niveau T4.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (01/09/2024), la Commission confirme le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2024.**

La Commission rappelle que les essais de performance sportive et de sécurité doivent être réalisés pour la confirmation décennale du classement de l'installation (Cf. Art. 3.2.6.2 du règlement T&S).

Passé cette date et sans transmission d'un PV d'essais aux valeurs réglementaires, cette installation sera mise en retrait de classement et aucune compétition ne pourra plus y être organisée.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 01/09/2024 :

- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC SYN 1 – NNI 592210202**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 14/03/2024.

La Commission prend connaissance des tests in-situ transmis datant de 2019.

La Commission reprend le dossier et sa notification en date du 18/10/2023. Elle note que la date de mise en service du revêtement étant le 14/09/2013, un PV d'essais à échéance décennale (14/09/2023 + 10 ans soit 14/09/2023) est nécessaire pour instruire le maintien du classement de cette installation.

**Dans l'attente de la réception de ce PV d'essais, la Commission prolonge le classement en niveau T4 SYN jusqu'au 15/06/2024.**

Passé ce délai et en l'absence de ce PV, cette installation ne sera plus classée et ne permettra plus l'organisation de toute compétition.

- **LANDRECIES – STADE JEAN-CLAUDE DRAUX 1 – NNI 593310101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/07/2023.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 18/10/2023 et prend connaissance du courrier en date du 29/03/2024 de Mr François NICODEME – DGS de Landrecies qui atteste le remplacement des buts et que les travaux à la suite du non-respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré ont été réalisés.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.**



## SUITE

- **NEUVILLE ST REMY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 594280102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/04/2024.

*Date de la visite : 29/02/2024 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NEUVILLE ST REMY – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 594280103**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 16/04/2024.

*Date de la visite : 29/02/2024 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/04/2024.**

- **OHAIN – STADE LUCIEN FONTENAUD 1 – NNI 594450101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 16/04/2024.

*Date de la visite : 20/03/2024 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

La Commission note l'absence de la protection de l'aire de jeu (Main courante) qui est obligatoire sur toute la longueur côté vestiaires et que le vestiaire arbitre présente une surface sèche de 3m<sup>2</sup> (Minimum requis pour un niveau T6 : 4m<sup>2</sup>).

Elle rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : *En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.*

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une Largeur de 61m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique



## SUITE

- **REQUIGNIES – STADE OTHON BRICHOT – NNI 594950101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/06/2024.

*Date de la visite : 03/04/2024 – Mr Patrice RATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **VILLERS OUTREAU – STADE JEAN LEVEAUX 1 – NNI 596240101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 21/09/2024 et l'éclairage est référencé en E Entraînement jusqu'au 13/11/2025.

*Date de la visite : 04/03/2024 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **VILLERS OUTREAU – STADE JEAN LEVEAUX 2 – NNI 596240102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2024.

*Date de la visite : 04/03/2024 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **VILLERS OUTREAU – STADE JEAN LEVEAUX 3 – NNI 596240103**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2025.

*Date de la visite : 04/03/2024 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une Largeur de 67,40m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Le document suivant est à transmettre avant le 15/06/2024 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public



**SUITE**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **BOUSIES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 590990102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/03/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T4 PN avec un terrain en pelouse naturelle et des nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Lettre d'intention
- Plan des nouveaux vestiaires et du club house
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement de l'installation en Niveau T4 PN avec de nouveaux vestiaires.**

La Commission attire l'attention sur la largeur de la zone de sécurité dont la dimension ne permettra pas l'implantation de but A8 rabattable.

Pour son classement en Niveau T4 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des T&S lors de la demande de classement.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **ANZIN – GYMNASSE JULES FERRY – NNI 590149901 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas dans notre base de données.

Date de la visite : 27/03/2024 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plan des vestiaires
- AOP du 4/04/2024

La Commission attire l'attention sur le fait que compte tenu de la nécessité de respecter les zones de dégagement la capacité d'accueil des spectateurs doit être réduite aux seules tribunes et mezzanine sans aucun public debout en pourtour de l'aire de jeu.

Les barrières disposées devant la tribune ne peuvent pas non plus être à moins d'1 m de la ligne de touche.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/04/2034.**

**La Commission propose également le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **CONDE SUR L'ESCAUT – STADE CHAUSSIETTE 1 – NNI 591530101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2023.

*Date de la visite : 05/03/2024 – MM Jérémy DENOYELLE & Pierre PISKORZ – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 21/09/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 161 lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : **66** lux (sources LED) (requis mini en E7 :  $\geq 75$  Lux)

U2h Facteur d'uniformité : 0.52

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer l'installation d'éclairage et prononce son référencement en E Entraînement jusqu'au 09/04/2028.**

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### 3.3 Changements de niveau de classement

- **ROUSIES – STADE ABELOS MOUCHART 1 - 595140101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 23/10/2019.

*Date de la visite : 25/03/2024 – MM Pierre PISKORZ & Patrice RATTE – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en Niveau E5.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : **133** lux (sources : IM) (A maintenir en E5  $\geq 200$  Lux)

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.15** (Requis mini en E5  $\geq 0.5$ )

U2h Facteur d'uniformité : **0.31** (Requis mini en E5  $\geq 0.6$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation et prononce son référencement en E Entraînement jusqu'au 09/04/2026.**

#### 3.4 Avis préalables

- **DOUCHY LES MINES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA 2 – 591790102**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 26/03/2023.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 04/10/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 160 lux (Sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.62

U2h Facteur d'uniformité : 0.79

Angle inclinaison : 69

GR : 47

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E6.**



## SUITE

- **RAILLENCOURT – STADE RENE DEFER 1 – 594880101**  
Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/10/2031.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 12/03/2024 :

Eclairage moyen horizontal : 108 lux (Sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.49

U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Angle inclinaison : 69

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E7.**

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANNOEULLIN – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 590110101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/06/2024.

*Date de la visite : 19/03/2024 – Mme Séverine DESPINOY - Secrétaire de la CDTIS & Mr Hubert MORENT – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Plan des vestiaires

Elle note que les dimensions des vestiaires joueurs de 15m<sup>2</sup> (Requis : 20m<sup>2</sup> minimum) (Cf Art 4.6.1 du Règlement) et arbitre de 7m<sup>2</sup> (Requis : 8m<sup>2</sup> minimum) (Cf Art. 4.7.2 du Règlement) sont insuffisantes pour le niveau T4.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **BOUSBECQUE – COMPLEXE SPORTIF LEON DALLE 1 – NNI 590980101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/10/2022.

*Date de la visite : 19/03/2024 – Mme Séverine DESPINOY - Secrétaire de la CDTIS & Mr Hubert MORENT – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 03/11/2022
- PV CDS du 11/10/2022
- Plan des vestiaires

Elle note que la dimension du vestiaire arbitre de 3m<sup>2</sup> (Requis : 8 m<sup>2</sup> minimum de surface sèche et 4 m<sup>2</sup> pour un vestiaire existant) (Cf Art 4.7.2 du Règlement) n'est pas conforme pour le niveau T5.

La Commission note également que les classements précédents ont été notifiés avec ce vestiaire existant. Elle propose que le projet de travaux intègre un agrandissement à 8 m<sup>2</sup>.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



## SUITE

- **COMINES – STADE ETIENNE PLANQUE 1 – NNI 591520101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/03/2024.

*Date de la visite : 12/03/2024 – Mme Séverine DESPINOY – Secrétaire de la CDTIS Flandres & Mr Hubert MORENT – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au public du 29/01/2014
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Mettre un miroir dans le vestiaire n°2
- Disposer un gazon synthétique fixé sur un platelage à la même hauteur que la pelouse pour obtenir les 2,50 m minimum en zones de sécurité aux 4 corners (cf. article 3.6 du Règlement)

- **KILLEM – STADE MUNICIPAL E FOSSAERT 1 – NNI 593260101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/04/2024.

*Date de la visite : 06/03/2024 – MM Daniel BERTELOOT – Claude DECLERCK & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Porter la longueur des bancs de touche de 2m à 2,50m

- **OOST CAPPEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594480101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2022.

*Date de la visite : 13/03/2024 – MM Claude DECLERCK & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

La Commission prend note que les classements précédents ont été notifiés avec les dimensions du terrain actuel (90m x 60 m)

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect des dimensions de la zone de sécurité des 2,50m entre une ligne de but et le premier obstacle rencontré. (Pylônes d'éclairage)**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



## SUITE

- **WAHAGNIES – STADE DE L'AN 2000 2 – NNI 596300102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 08/10/2022.

*Date de la visite : 19/03/2024 – Mme Séverine DESPINOY – Secrétaire de la CDTIS Flandres & Mr Hubert MORENT – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Foot A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **WORMHOUT – STADE VICTOR DEHONDT 1 – NNI 596630101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/02/2019.

*Date de la visite : 14/02/2024 – MM Daniel BERTELOOT – Claude DECLERCK & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Recouvrir le puisard et les plaques de béton situés dans la zone de sécurité des 2,50m par un revêtement en gazon synthétique collé
- Supprimer la plaque métallique servant à accrocher le filet des buts situé à 10 cm du montant du but de droite présentant un danger pour les joueurs

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **ANNOEULLIN – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590110102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 06/09/2028.

La Commission note l'absence de vestiaires affectés à cette installation et ne permet donc pas de classer cette installation en niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 06/09/2028.**

La Commission précise que le classement de l'installation en Niveau T5 SYN ne sera possible que si l'installation dispose de vestiaires joueurs avec pour chacun une salle de douche attenante.

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE JEAN DEPOORTERE 2 – NNI 594260102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/04/2029.

La Commission prend connaissance des tests in-situ du 07/03/2024 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/08/2033.**



## SUITE

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR – NNI 595120201**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.

La Commission prend connaissance des tests in-situ du 05/03/2024 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.**

### 1.5 Avis préalables

- **MONS EN BAROEUL – STADE FELIX PELTIER 1 – 594100201**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement en niveau Niveau T4 SYN avec le remplacement de la pelouse du terrain par un gazon synthétique et de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Descriptif des travaux
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Plan du terrain coté sans mention des pentes

Concernant les vestiaires, la Commission note que :

- Les Vestiaires G1 et G2 et le vestiaire arbitre sont conformes pour un niveau T4 et que le projet intègre un local délégué.
- Les sanitaires joueurs et officiels ne peuvent pas être accessibles au public (art.4.8 du Règlement)

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points (pentes du terrain à adapter).
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

**Au regard des éléments transmis et des précisions apportées ci-dessus, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau T4 SYN.**

Pour son classement en Niveau T4 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations lors de la demande de classement.



## 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **DUNKERQUE – STADE MARCEL TRIBUT 1 – NNI 591830101**

Cette installation est classée en Niveau T1 jusqu'au 22/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 27/04/2024.

*Date de la visite : 15/03/2024 – MM Daniel BERTELOOT & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS Flandres*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 1261 Lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

**La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LYS LEZ LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 1 - 593670101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 27/04/2023.

*Date de la visite : 28/03/2024 – Mme Séverine DESPINOY – Secrétaire de la CDTIS Flandres & Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 147 lux (sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.51 (Requis mini en E6  $\geq$  0.6)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.**

### 3.3 Changements de niveau de classement



### 3.4 Avis préalables

- **CROIX – CS HENRI SEIGNEUR STADE JACQUES DEBUCK – NNI 591630101**

Cette installation est classée en Niveau T2 SYN jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (Etude d'éclairage du 11/12/2023).

Valeurs de l'Etude d'Eclairage :

Eclairage moyen horizontal : 288 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.61

U2h Facteur d'uniformité : 0.82

Angle inclinaison : 65

GR : 45.9

IRC : 70

TC : 5700 K (blanc froid)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un avis préalable favorable pour un niveau E5.**

La Commission précise que pour obtenir un classement en Niveau Travaux (niveau E5), un planning des travaux devra être transmis.

### 3.5 Retraits de classement

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **GRANDE SYNTHÉ – STADE DEBUSSY – NNI 592710401**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/09/2028.

La Commission prend connaissance des photos transmises par la Mairie de Grande Synthe montrant que les travaux d'urgence de la main courante et du revêtement de l'aire de jeu ont été réalisés.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente du remplacement du revêtement de l'aire de jeu, la Commission référence l'installation en Niveau Travaux (T7 SYN) jusqu'au 15/06/2024.**

- **DUNKERQUE – STADE DES MARAICHERS 2 – 591830802**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 12/01/2028.

La Commission prend connaissance du mail de Mr Paul BUILS – Président du FC Rosendael nous informant que la collectivité n'effectuera pas de travaux sur cette installation.

La Commission, à la suite de la dernière intervention en réparation, souhaite que la ville propriétaire de cette installation lui précise ses intentions sur le maintien en état et/ou le remplacement du revêtement de ce terrain mis en service en 2008

- **WAHAGNIES – STADE MUNICIPAL – NNI 604700101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/09/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mme Séverine DESPINOY – Secrétaire de la CDTIS des Flandres indiquant que l'ensemble des travaux demandés au cours de la réunion CRTIS du 04/07/2023 ont bien été réalisés.

Remerciements

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **TRIE-CHATEAU – STADE DU PARC 2 – NNI 606440102**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 04/03/2024 – Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A8 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Arbre au point de corner)**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une longueur de 69m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Remplacer les buts conforme à notre règlement (Cf Art. 5.6 du Règlement)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROSOY EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 605480101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 19/12/2023 et prend connaissance du rapport de visite en date du 26/03/2024 de Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS qui atteste que les travaux du respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré ont été réalisés.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



## SUITE

- **LIANCOURT – STADE RENE NAUDOT 1 – NNI 603600101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/02/2024.

*Date de la visite : 15/02/2024 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CRTIS & Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une Largeur de 63,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Installer un lavabo dans les vestiaires joueurs

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **CREIL – PLAINE DE JEUX DU MEGRET 2 – NNI 601750202**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2030.

*Date de la visite : 29/01/2024 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Alain CAILLET – Membre de la CDTIS*

La Commission note que les travaux de réfection de la pelouse de l'aire de jeu avec un système d'arrosage intégré ont été réalisés et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Alain CAILLET – Membre de la CDTIS

Elle note que pour un changement de niveau T5 la dimension de l'aire de jeu doit être de 105mx68m.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Protéger les ballons d'eau chaude dans les vestiaires joueurs & arbitre
- Installer un miroir dans le vestiaire arbitre



## SUITE

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 1– NNI 606950101**

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 22/05/2024

Cette installation ne dispose pas d'éclairage

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau en Niveau T2 et des documents transmis :

- Plan de situation de l'installation à l'intérieur du complexe
- Plan masse du terrain (non coté)
- Plan des vestiaires

La Commission observe que de nombreux points ne sont pas précisés pour un niveau T2, parmi lesquels :

- Clôture de cette installation au sein du complexe (art.6.3 du Règlement)
- Essais de performances sportives et de sécurité sur la pelouse (art.3.2.6 et 3.2.7 du Règlement)
- Plan de l'arrosage intégré (art.3.10.3 du Règlement)
- Absence d'une aire de stationnement protégée (1 bus et 5 VL mini) en lien protégé avec les vestiaires (art.6.4 du Règlement)
- Localisation d'un espace médical (art.4.10 du Règlement)
- Localisation d'une tribune presse - 5 places mini (Chap.9 du Règlement)
- Mise en place d'un secteur visiteurs (art.7.5 du Règlement)

**La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **LAIGNEVILLE – STADE LA CROIX MADELEINE 2 – NNI 603420102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/11/2030.

*Date de la visite : 18/03/2024 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 21/09/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 97 lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 77 lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.49

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/04/2028.**

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PSH jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 27/10/2023.

*Date de la visite : 14/03/2024 – Mme Joëlle LEMY - Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 436 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.46 (Requis mini en E4  $\geq$  0.5)

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.**

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 21/09/2023.

*Date de la visite : 14/03/2024 – Mme Joëlle LEMY - Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 165 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.33 (Requis mini en E6  $\geq$  0.4)

U2h Facteur d'uniformité : 0.54 (Requis mini en E6  $\geq$  0.6)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.**



**SUITE**

**3.3 Changements de niveau de classement**

**3.4 Avis préalables**

**3.5 Retraits de classement**

#### **4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5 AFFAIRES DIVERSES**

- **NOYERS ST MARTIN – STADE MUNICIPAL – NNI 604700101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/09/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS de l'Oise indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et reprise de la main courante derrière les abris de touche ont bien été réalisés.

Remerciements

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **NOUVION EN PONTHIEU – STADE DU SIVOM – NNI 805980201**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 15/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 28/03/2024

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

- **RUE – STADE DES FRERES CAUDRON 2 – NNI 806880102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas dans notre base de données.

*Date de la visite : 22/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAL – STADE AMEDE HORDEQUIN – NNI 800710101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/09/2022.

*Date de la visite : 02/04/2024 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Porter la longueur des bancs de touche de 2,00m à 2,50m mini
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public



## SUITE

- **BOURSEVILLE – STADE GASTON LEROY – NNI 801240101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/02/2024.

*Date de la visite : 07/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 07/03/2024
- Photo montrant que les bancs de touche ont été reculés de 50cm pour obtenir une zone de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

- **CRECY EN PONTHEIU – STADE EUGENE PETIT – NNI 802220101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2023.

*Date de la visite : 25/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.**

- **EAUCOURT SUR SOMME – STADE MUNICIPAL – NNI 802620101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/03/2022.

*Date de la visite : 20/02/2024 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos de l'installation

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public



## SUITE

- **MAREUIL-CAUBERT – STADE ROBERT DUBOS 1 – NNI 805120101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/02/2019.

*Date de la visite : 20/03/2024 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 07/12/2021 et prend connaissance du courrier en date du 21/03/2024 de Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS qui confirme que les travaux à la suite du non-respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré ont été réalisés et prend connaissance des documents suivants :

- Photos de l'installation

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Porter la longueur des bancs de touche de 2m à 2,50m
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

- **MIANNAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 805460101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2024.

*Date de la visite : 11/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **MILLENCOURT EN PONTHEIU – STADE RENE COINTE – NNI 805480101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/03/2022.

*Date de la visite : 26/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs

La Commission précise pour maintenir le classement en Niveau T5 PN, la mise en place des bancs de touche joueurs de 2.50m minimum est obligatoire.



## SUITE

- **RUE – STADE DES FRERES CAUDRON 1 – NNI 806880101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 28/05/2024.

*Date de la visite : 22/03/2024 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Photo

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.**

Le document suivant est à transmettre avant le 15/06/2024 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **SAINT LEGER LES DOMART – STADE HARONDEL – NNI 807060101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 28/05/2023.

*Date de la visite : 23/02/2024 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre un gazon synthétique dans les coins de corner qui doit être fixé de façon pérenne pour éviter que celui-ci occasionne une gêne pour les joueurs
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

- **SALOUEL – STADE MUNICIPAL MARC LOURSELLE – NNI 807250101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/02/2024.

*Date de la visite : 29/02/2024 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/06/2024 :**

- Mettre la hauteur du but de droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public



## SUITE

- **VILLERS BRETONNEUX – STADE LOUIS TIMMERMAN – NNI 807990101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/02/2024.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 11/03/2024 et prend connaissance des photos transmises par le club A.S. Villers Bretonneux en date du 06/04/2024 montrant que les travaux à la suite du non-respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré ont été réalisés.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Recouvrir les fixations au sol des buts de rugby situés dans la zone de sécurité des 2,50m avec un gazon synthétique

- **WOIGNARUE – STADE MUNICIPAL – NNI 808260101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/09/2022.

*Date de la visite : 25/03/2024 – Mr Grégory HORVILLE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos de l'installation

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.**

Le document suivant est à transmettre avant le 15/06/2024 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AILLY SUR SOMME – STADE NICOLAS COUPE 1 – NNI 800110101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 13/11/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/02/2020.

*Date de la visite : 10/01/2024 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 195 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.79

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/03/2026.**

- **PERONNE – STADE DANIEL BOINET 1 - 806200101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 19/05/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

*Date de la visite : 05/03/2024 – Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 175 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.56

U2h Facteur d'uniformité : 0.80

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5. AFFAIRES DIVERSES

Le 09/04/2024

Michel RAVIART  
Président